

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE:

Procès-verbaux des Séances des 6, 13 et 27 octobre 1910. — Revue Financière. — Revue Commerciale. — Navigation. — Les petits pois français. — L'automobilisme. — Lettre d'Ottawa. — L'Union Nationale Française. — Ça et Là. — Nouvelles et Informations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION — Année 1910

PRESIDENT D'HONNEUR: - - - J. de LOYNES,
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.

BUREAU:

PRESIDENT - - —A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

VICE-PRESIDENT - —O. B. d'AOUST, Financier.

SECRETAIRE - - —G. VENNAT, Importateur de produits français.

TRESORIER - - - —P. BRISSET des NOS, Courtier d'Immeubles.

CONSEILLERS - - —T. de la CASINIÈRE P. FRANÇOIS R. PASQUIN J. OBALSKI
P. BRISSET C. GALIBERT G. HUSSON E. RAMPON

CONSEIL D'ARBITRAGE—M. CHEVALIER L. FRECHON E. VAUTELET
C. A. CHOUILLOU E. GALIBERT P. LAIR
P. FRANÇOIS F. GALIBERT H. JONAS
R. A. FOREST J. R. GENIN H. HERDT

AVOCAT-CONSEIL - —F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent :

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne? Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	- - - -	Fr 750	- - -	\$150.00
1/2 "	- - - -	" 450	- - -	90.00
1/4 "	- - - -	" 250	- - -	50.00
1/8 "	- - - -	" 125	- - -	25.00

Abonnement au Bulletin:

Par an	- - - -	Fr 10	- - -	\$2.00
Le Numéro	- - - -	" 1	- - -	20cts

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1910

La séance est ouverte à quatre heures.

En l'absence de M. le Président, empêché, M. G. Vennat, secrétaire, prend place au fauteuil.

Sont présents: M. G. de Loynes, Consul-Général de France, M. G. Balcer, membre d'honneur; MM. P. Brisset des Nos, M. Chevalier, C. A. Chouillou, J. Obalski, J. Prévôt.

M. E. Rampon s'est fait excuser.

Ordre du jour.

Lecture du procès-verbal.

Lecture de la correspondance.

Élection d'un membre adhérent.

Révision des statuts.

Immatriculation des Français à l'étranger.

Cours d'anglais.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

Depuis la dernière séance, nous avons reçu 50 lettres et nous en avons envoyé 43.

On y remarque:

Une invitation du Ministre de la Marine adressée à notre Président pour assister à l'inspection annuelle du Saint-Laurent. (1)

Une adhésion.

Quatre démissions.

Trois demandes de renseignements confidentiels.

Cinq demandes d'agents: Bronzes et cuivrierie, produits chimiques, absinthe, dentelles et tulles, toiles à robes.

Deux enquêtes pour débouchés concernant: Automobiles, graines de semence.

(1) Cette inspection avait lieu le jour même de la séance.

Deux demandes de représentation d'industries canadiennes émanant de commissionnaires français.

Deux d'importateurs français désirant se procurer au Canada: pâtes à papier, articles de ménage.

Et différentes autres lettres de moindre importance.

Election d'un membre adhérent.

MM. S. Jallade & J. Gendre, Fabrique de dentelles, tulles, etc., Lyon, sont élus membres adhérents à l'unanimité.

Revision des statuts.

En l'absence d'un grand nombre de nos membres et notamment de l'auteur de la proposition de révision et du rapporteur du projet, il est décidé de renvoyer la question à la prochaine séance qui sera convoquée spécialement dans ce but pour le jeudi 13 octobre courant.

Formalité de l'immatriculation.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à notre Chambre par M. le Consul-Général de France le 27 juin dernier, relative à l'obligation de l'immatriculation pour tous les Français résidant à l'étranger.

Il communique également une lettre de la Chambre de Commerce française de Londres en date du 25 juillet dernier nous transmettant copie du procès-verbal d'une assemblée de la colonie française de Londres, réunie pour protester contre cette mesure; cette dernière lettre nous invite à nous joindre à cette protestation.

Après une brève discussion les membres présents déclarent à l'unanimité que cette obligation leur semble abusive et qu'il convient de demander l'abrogation de cette mesure.

Il est aussi décidé d'adresser à la Chambre de Commerce française de Londres un extrait du procès-verbal de cette séance.

Cours d'anglais.

Le Secrétaire appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité de décider si les cours gratuits d'anglais que nous avons organisés depuis plusieurs années devront être continués.

Les résultats obtenus l'an dernier paraissant satisfaisants il est décidé de recommencer ces cours aussitôt que possible, après s'être assuré toutefois d'un local. Le Secrétaire écrira à M. le Président de l'Union Nationale française pour lui demander s'il consent à maintenir à notre disposition la salle qu'il nous a prêtée, dans ce but, l'hiver dernier.

La séance est levée à cinq heures.

SEANCE DU 13 OCTOBRE 1910

La séance est ouverte à 4 heures 15 minutes; M. Revol, président, la préside.

Sont présents: MM. M. Chevalier, Collinet, Fréchon, Genin, Husson, Goblet Obalski, Prévôt, Pasquin, Rampon, Robin, G. Vennat.

M. le Consul de France et M. Calixte Galibert se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Révision des statuts.

La question de la révision des statuts est aussitôt mise en discussion.

Lecture est donnée du projet des nouveaux statuts, dressé par la Commission de législation et dont une copie a été antérieurement remise à chacun des membres actifs.

Les articles de ce projet sont successivement discutés jusques et y compris l'article 13.

Puis, vu l'heure avancée, la suite de la discussion des articles est remise à la prochaine séance et la séance est levée à 6 heures 45 minutes.

SEANCE DU 27 OCTOBRE 1910.

M. A. F. Revol, président, prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte à quatre heures quinze minutes.

Sont présents:

M. J. de Loynes, Consul Général de France, président d'honneur, MM. A. Antigny, M. Chevalier, L. Fréchon, A. Goblet, G. Husson, F. LeBailly, J. Obalski, R. Pasquin, E. Rampon, G. Vennat, secrétaire.

Ordre du Jour.

Lecture du procès-verbal.

Dépouillement de la correspondance.

Election d'un membre adhérent.

Continuation de la discussion du nouveau projet de Statuts.

Création d'agents commerciaux dits "correspondants."

Modification à proposer au tarif douanier canadien.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance.

La correspondance échangée depuis la dernière séance comprend 59 lettres reçues et 70 envoyées,

Parmi les lettres reçues on remarque:

Une adhésion.

Une démission.

Quatre demandes de renseignements confidentiels.

Deux enquêtes intéressant des valeurs canadiennes.

Six demandes d'agence: orfèvrerie et horlogerie, ganterie tissée, dentelles et tulles, rubans, automobiles, papier imperméable.

Une lettre relative à des difficultés douanières.

Trois lettres intéressent le cours d'anglais.

Et le surplus concerne des affaires de routine.

Election d'un membre adhérent.

M. H. Geffroy, libraire-éditeur, à Paris, est élu membre adhérent à l'unanimité.

Creation d'agents commerciaux dits "Correspondants."

M. le Président donne communication à la Chambre d'une proposition soumise par l'un de nos membres adhérents tendant à la création d'une catégorie d'agents qu'il qualifie "Correspondants."

Ces agents, établis dans les villes canadiennes et connaissant parfaitement la langue anglaise auraient pour unique mission de conduire les négociants français, en tournée au Canada, dans les maisons de commerce susceptibles de faire des affaires avec eux et de leur servir d'interprètes, s'ils ne parlent pas l'anglais ou s'ils ne le savent qu'imparfaitement, et cela moyennant une rétribution très minime.

Ce système, nous dit-on, serait supérieur à ceux habituellement adoptés, car un représentant, agissant seul, ne connaît généralement pas à fond la marchandise qu'il vend, ni les détails et procédés de fabrication, pour les tissus, par exemple, ce qui le met dans un état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents mieux renseignés, et, d'autre part, le fabricant lui-même ou son voyageur, connaissent leur marchandise, mais ne connaissent pas le pays, ignorent la solvabilité de l'acheteur, les goûts de sa clientèle, les modes de paiement usités, etc., etc.

On nous propose donc de désigner dans chaque ville canadienne un ou plusieurs "Correspondants" que nous recommanderions à nos adhérents et aux lecteurs de notre bulletin.

Cette suggestion est très discutée, elle présente certains avantages, mais aussi des inconvénients sérieux, car sa mise à exécution pourrait donner naissance à de graves abus, notamment s'il arrivait qu'un Correspondant ait à opérer successivement pour deux maisons concurrentes. Connaissant les prix et les procédés de fabrication de l'une d'elles, il pourrait être tenté d'en abuser en faveur de l'autre.

Pour ces raisons et différentes autres, la Chambre décide de s'abstenir de patroniser ce système.

Tarif douanier Canadien.

M. Rampon donne lecture du rapport qu'il a préparé sur cette question et après discussion la Chambre adopte la motion suivante, proposée par M. Rampon et appuyée par M. Revol.

La Chambre de Commerce française de Montréal,

Considérant que les dispositions de l'article 43 de la Loi des Douanes (Statuts Révisés de 1886) manquent de la précision nécessaire pour assurer leur application uniforme par le Département des Douanes et sont la source de vexations et de déboires continuels pour nombre de nos compatriotes établis au Canada.

Considérant que cet article de loi ne doit avoir pour but que de protéger les négociants canadiens contre la concurrence que pourraient leur faire les voyageurs de passage dans leur pays.

Considérant que l'agent ou la maison française établie au Canada faisant de la consignation sont généralement soumis aux mêmes taxes et obligations que les autres maisons d'importation canadiennes.

Considérant que l'expéditeur consignataire court les mêmes risques que l'expéditeur vendant ferme, étant donné qu'il est rarement de son avantage de se faire réexpédier les marchandises dans les délais autorisés par la douane.

Considérant que cette loi ne s'applique pas aux produits soumis à un tarif spécifique.

Emet le vœu que des démarches soient faites auprès du Ministre des Douanes et des représentants du parlement canadien pour obtenir l'amendement de cet article et l'unification du mode de facturer les marchandises.

Révision des Statuts.

Vu l'heure avancée, la question de la révision des statuts est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures trente minutes.

REVUE FINANCIERE

Montréal, 3 Novembre 1910.

Depuis une quinzaine de jours la Bourse de Montréal fait preuve de faiblesse et d'inactivité.

Aujourd'hui, c'est sur le Shawinigan que se concentrait l'attention des spéculateurs; après avoir atteint 109½ dans la matinée, cette valeur a clôturé à 107¾. Le Montreal Power se fit remarquer aussi par sa fermeté; constatons également la bonne tenue du Dominion Steel et du Ciment.

Le Pacifique Canadien rétrograda légèrement puis revint au cours de 200.

Le Quebec Railway s'est bien maintenu de 49¼ à 49¾. L'Asbestos privilégié se vendit à 50.

Le Montreal Street Railway continue à baisser; il a clôturé à 229¼.

Nous avons longuement parlé dans notre bulletin d'octobre du projet de fusion du Montreal Street

Railway avec le Montreal Light, Heat and Power Co. Ainsi que nous le faisons prévoir, ce projet a été abandonné, mais il s'est produit, hier, 2 novembre, un fait important, concernant cette compagnie. A l'assemblée annuelle des actionnaires, un nouveau bureau de direction entièrement nouveau a été élu. Les personnes qui le composent sont les promoteurs et fondateurs d'une compagnie de force motrice et d'éclairage électrique dite "Canadian Power." Y aura-t-il fusion entre ces deux compagnies? L'avenir nous le dira.

Quoiqu'il en soit, les actions du Montreal Street Railway qui avaient subi une hausse factice, résultant de la demande dont elles étaient l'objet avant l'assemblée de la part des nouveaux directeurs qui voulaient s'assurer la majorité, commencent à dégringoler. Il n'y a rien que de très-naturel et nullement alarmant.

On a craint aussi une baisse du Dominion Iron and Steel, car les primes à la fabrication de l'acier que paie le gouvernement canadien cesseront le premier janvier prochain et cette perspective a créé un certain malaise, bien compréhensible, d'ailleurs.

Mais cette appréhension semble s'être à peu près dissipée, la grande majorité des intéressés croyant fermement que, le gouvernement canadien continuera à protéger la plus grande industrie du pays sous une forme ou sous une autre. Vraisemblablement on frappera de droits, à l'importation, les aciers étrangers.

Voici un tableau donnant le cours des principales valeurs canadiennes, leur dernier dividende et le rapport de ces valeurs.

	x x x		
Bell Telephone Company....	143	8	5.59
Canada Car, priv.....	104	7	6.73
Canada Cement, priv.....	86	7	8.14
Canadian Pacific Railway....	200	8	4.00
Crown Reserves Mines.....	2.80	60	21.43
Dominion Coal, priv.....	112	7	6.25
Dominion Iron, ord.....	61	4	6.55
Dominion Iron, priv.....	101	7	6.93
Dominion Textile, ord.....	62	5	6.08
Dominion Textile, priv.....	97½	7	7.21
Duluth Sup. St. Railway....	79½	5	6.32
Halifax Street Railway.....	129¾	7	5.42
Lake of the Woods, ord.....	128	8	6.25
Lake of the Woods, priv....	124	7	5.64
La Rose Mines.....	4¾	8	8.24
Montreal Power	142	7	4.92
Montreal Street Railway....	229	10	4.36
Nova Scotia Steel, ord.....	85	5	6.02
Nova Scotia Steel, priv.....	118	8	6.77
Ogilvie Milling, ord.....	125	8	6.45
Ogilvie Milling, priv.....	125	7	5.64
Richelieu & Ontario Nav. Co.	98	5	5.43
Shawinigan Power Co.....	107½	4	3.73
Toronto Street Railway.....	122	7	5.73

Le total des ventes d'obligations municipales au Canada, pendant octobre, a été de \$2,214,461 au lieu de \$1,510,132 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de \$704,329.

Le total des ventes cette année jusqu'à date a été de \$26,187,431, ce qui représente une diminution de \$1,519,935 relativement aux ventes pendant la période correspondante de 1909. Voici le sommaire des ventes en octobre. Alberta, \$50,000; Colombie Anglaise, \$50,000; Manitoba, \$19,500; Ontario, \$642,462; Québec, \$1,420,000; Saskatchewan, \$31,999; total \$2,214,461.

Le 2 novembre une réunion des directeurs de la Quebec Railway Light Heat and Power Co. a eu lieu sous la présidence de M. Rodolphe Forget, M.P. On a soumis des rapports satisfaisants, relativement aux progrès de la compagnie, aux officiers exécutifs.

M. Forget qui va bientôt partir pour l'Europe a été autorisé à faire des démarches dans le but de faire inscrire le stock à la cote des Bourses de Londres et de Genève.

* * *

A l'assemblée générale des actionnaires de la Montreal Street Railway Co. ont été élus directeurs de la Cie: MM. E. A. Robert, J. W. McConnell, D. L. McGibbon, Geo. G. Foster. C.R.; W. C. Finley, J. M. Wilson et F. H. Wilson.

A une réunion subséquente des directeurs, M. E. A. Robert a été élu président, et M. J. W. McConnell, vice-président de la compagnie.

M. H. A. Levett en est l'aviseur légal; M. P. Dubee a été élu secrétaire; M. D. McDonald est maintenu dans ses fonctions de gérant général.

Le rapport annuel a été adopté, ainsi que le rapport de l'auditeur, M. A. Stuart.

* * *

L'an prochain, non-seulement le dividende du Pacifique Canadien sera augmenté, mais il sera payé trimestriellement; ce qui présente des avantages pour le petit capitaliste.

* * *

La Banque d'Hochelaga annonce à ses actionnaires qu'elle leur distribuera le 30 novembre prochain un dividende trimestriel de 2 p.c., égal à 8 p.c. par an sur le capital versé.

REVUE COMMERCIALE

Durant la première moitié de la présente année fiscale (avril-septembre), le commerce du Canada a été de près de cinquante-six millions de dollars supérieur à ce qu'il avait été pendant les mois correspondants de l'année dernière.

L'augmentation est donc de dix-huit pour cent.

Le commerce du Canada, pendant les six premiers mois de cette année atteint, en effet au chiffre total de

\$360,274,850, soit une augmentation de soixante-six millions sur ce qu'était le commerce total du Canada à l'époque où le premier tarif Fielding fut appliqué, il y a treize ans.

L'augmentation mensuelle comparée aux chiffres les plus élevés des mois correspondants de l'année dernière est de plus de neuf millions de dollars.

Durant les six premiers mois de la présente année fiscale, les importations se sont élevées au total de \$223,464,221 soit une augmentation de \$50,263,789 sur les six premiers mois de l'année dernière.

L'exportation des produits canadiens, pendant les six premiers mois de la présente année s'est élevée à \$127,526,432, soit une augmentation de \$7,041,177.

Les recettes douanières pour les six premiers mois de l'année fiscale actuelle se sont élevées à \$35,327,795, soit une augmentation de \$7,051,177 sur les six premiers mois de la dernière année fiscale.

Nous allons maintenant jeter un coup d'oeil sur les statistiques du mois d'août 1910, les dernières parues, et les comparer avec celles du même mois de 1909, tant aux importations qu'aux exportations.

I. Importations canadiennes.

	1910	
	Août.	5 mois. Avril-Août.
Des Etats-Unis	\$21,937,833	\$112,339,206
D'Angleterre et colonies anglaises	12,451,630	54,198,462
De France	1,239,502	4,783,947
D'Allemagne	932,913	3,596,081
De Belgique	263,804	1,720,155
De Suisse	301,267	1,157,882
	<hr/> \$37,126,949	<hr/> \$177,795,733
1909		
	Août.	5 mois. Avril-Août.
Des Etats-Unis	\$17,057,724	\$85,040,783
D'Angleterre et colonies anglaises	10,074,192	42,500,446
De France	989,137	3,888,230
D'Allemagne	803,528	3,376,822
De Belgique	420,129	1,434,312
De Suisse	204,037	873,013
	<hr/> \$29,548,747	<hr/> \$137,113,606

II. Exportations canadiennes.

	1910	
	Août.	5 mois. Avril-Août.
En Angleterre et colonies anglaises	\$11,335,588	\$57,761,385
Aux Etats-Unis	11,250,185	43,710,604

En Allemagne	247,746	1,375,435
En Belgique	241,618	1,324,024
En République Argentine	277,935	1,213,402
En France	92,117	1,165,433
	<u>\$23,445,189</u>	<u>\$106,550,283</u>

1909

	Août.	5 mois. Avril-Août.
En Angleterre et colonies anglaises	\$13,077,554	\$51,737,007
Aux États-Unis	10,050,838	44,817,655
En Allemagne	160,982	1,195,899
En Belgique	287,521	1,222,493
En République Argentine	523,400	1,421,397
En France	584,621	1,354,547
	<u>\$24,684,916</u>	<u>\$101,746,998</u>

Il résulte des tableaux ci-dessus que les exportations françaises au Canada continuent leur marche ascendante, la progression pour les cinq derniers mois sur la période correspondante de 1909 s'élevant à environ \$900,000. L'Allemagne et la Belgique sont dans la même situation, mais les gains de la première se limitent à \$220,000, tandis que ceux de la seconde atteignent près de \$300,000.

Par contre, les importations françaises de produits canadiens ont fléchi, le déficit sur cinq mois étant d'environ \$200,000, tandis que l'Allemagne a augmenté ses importations d'environ \$170,000 et la Belgique de \$100,000 pendant la même période.

Cette diminution dans nos importations est signalée avec amertume et même avec une certaine mauvaise foi par quelques journaux canadiens, hostiles au traité franco-canadien; ils cherchent à s'appuyer là-dessus pour prétendre que ce traité est beaucoup plus favorable aux intérêts français qu'aux intérêts canadiens.

Nos lecteurs trouveront, quelques pages plus loin, dans notre "Lettre d'Ottawa," de plus amples renseignements sur ce sujet.

Voici maintenant le détail des marchandises françaises entrées au Canada tant pendant le mois d'août 1910 que pendant les cinq mois écoulés entre le 1er avril et le 31 août 1910. Nous laissons de côté les articles dont la valeur est inférieure à \$1,000.

	Août 1910.	5 mois Avril-Août.
Ceintures autres qu'en soie.....	\$ 544	\$ 3,607
Livres, brochures et imprimés....	760	35,850
Cartes postales et gravures.....	845	4,736
Lacets de bottines et souliers.....	3,845	26,675
Objets manufacturés en cuivre jaune	3,106	12,043
Macaroni et vermicelle.....	3,712	19,303
Brosses de toute sorte.....	9,947	23,375

Boutons recouverts ou non.....	10,067	22,993
Objets en celluloïd.....	1,406	3,546
Vêtements sacerdotaux	4,616	9,762
Chocolat et cacao.....	160	1,579
Peignes	5,778	17,311
Broderie de coton, blanche ou crème	1,771	22,343
Cotonnades teintées ou imprimées.	8,228	26,175
Vêtements de coton.....	11,376	20,674
Dentelle de coton, blanche ou crème	9,665	23,357
Velours et peluche de coton.....	28,931	90,689
Rideaux tout faits.....	3,624	11,368
Préparations pharmaceutiques, li- quides	634	3,177
Préparations pharmaceutiques non liquides	5,731	27,619
Drogues et teintures.....	1,227	9,746
Vaisselle en porcelaine ou faïence.	25,078	72,965
Broderies diverses	4,388	9,764
Galons, franges et brandebourgs..	12,631	23,602
Fleurs et garnitures pour chapeaux	18,192	42,094
Plumes et objets en plume.....	28,490	46,431
Cols en dentelle, soie, toile et coton	53,358	95,931
Statues et statuettes.....	2,346	12,893
Sardines et anchois.....	5,493	17,329
Toile	1,845	4,739
Amandes, écalées ou non.....	1,431	15,390
Noix, écalées ou non.....	16,393	131,195
Conserves de fruits.....	2,044	7,234
Fourrures	15,638	61,886
Glaces sans tain, non biseautées..	5,095	35,832
Miroirs	2,304	6,325
Objets en verre.....	1,725	9,214
Gants et mitaines de toutes sortes	83,131	223,386
Chapeaux et bonnets, soie ou feutre	10,746	15,052
Chapeaux de paille.....	6,587	17,919
Automobiles	5,093	71,895
Machines diverses, en métal.....	924	11,147
Articles en fer ou acier.....	1,622	12,591
Bijouterie	8,551	31,764
Objets en plomb.....	3,249	10,609
Peaux de veau et chevreau, tan- nées ou corroyées, cirées ou ver- nies	2,308	10,245
Eaux minérales	10,866	43,083
Instruments de musique en cuivre	1,374	6,324
Huile d'olive	8,644	34,979
Instruments d'optique, de préci- sion et de photographie.....	4,403	16,964
Emballages, fûts, paniers, etc.....	16,470	66,512
Papier	5,728	27,978
Parfumerie (non à base d'alcool)	3,950	14,459
Maroquinerie	1,268	5,322

Pierres précieuses et imitations, non montées	5,721	48,214
Fromages	407	11,253
Conserves de volaille et gibier....	557	4,988
Rubans de toutes sortes.....	58,884	161,244
Soieries	128,366	326,268
Vêtements de soie.....	16,567	21,403
Velours et peluche de soie.....	15,522	29,631
Savon de Marseille.....	14,777	59,830
Savon de toilette.....	950	3,198
Absinthe	505	2,757
Eaux-de-vie et imitations.....	58,317	261,022
Apéritifs et liqueurs diverses....	6,039	26,171
Rhum	1,566	7,014
Essences et élixirs.....	809	2,926
Vins médicinaux	809	5,974
Parfums à base d'alcool.....	9,326	32,903
Vermouth	1,835	7,814
Vins non mousseux.....	12,292	65,698
Champagne et autres vins moussoux	38,216	191,582
Confiserie	693	5,187
Pipes et articles pour fumeurs....	14,990	56,998
Conserves de légumes.....	14,651	39,177
Montres, boîtiers et mouvements.	201	7,770
Lainages et cachemires.....	13,577	62,518
Drap feutre	6,258
Flanelles	965	4,352
Bas, caleçons et gilets de laine....	2,327	12,455
Draperie	96,553	445,289
Vêtements confectionnés, tout ou partie en laine.....	4,885	13,876
Diamants, non montés.....	6,223	85,544
Soies de porc.....	3,254
Peaux brutes	83,824	518,435
Laine lavée	14,984	71,784
Cloches d'églises	4,586	16,402
Livres religieux	1,179	9,028
Livres d'école	4,077	13,815
Livres scientifiques	478	1,767
Crème de tartre.....	13,455	55,149
Journaux et revues.....	395	2,789

Exportations canadiennes en France.

	Août 1910.	5 mois Avril-Août.
Amiante	\$ 7,665	\$ 65,355
Homard en boîte.....	20,786	567,607
Blé	8,153
Instruments aratoires	34,772	236,369
Pièces de rechange.....	5,351	20,906

Les échanges commerciaux franco-canadiens faits pendant la période de cinq mois que couvrent les chiffres ci-dessus étant régis par le nouveau traité, il est

intéressant de rechercher les effets produits par le changement de tarif. Pour cela, nous avons comparé les résultats donnés par ces cinq mois avec ceux de la période correspondante de 1909.

En nous livrant à ce travail, nous avons constaté que la fluctuation était encore fort peu sensible, pour certains articles, tandis qu'elle est déjà très-importante pour d'autres. Enfin, il y a baisse sur quelques articles et nous allons nous efforcer d'en rechercher les causes.

Dans le tableau ci-dessous, nous mettons en regard les exportations de produits français sur lesquels on constate la plus forte augmentation:

	Cinq mois, Avril-Août,	
	1910.	1909.
Noix, écalées ou non.....	\$131,195	\$ 61,961
Eaux minérales	43,083	28,502
Vins médicinaux	5,974	4,472
Vaisselle, porcelaine et faïence.	72,965	38,317
Glaces sans tain et vitres.....	35,832	13,077
Automobiles	71,895	39,178
Velours et peluche de coton....	90,639	7,940
Gants et mitaines de toutes sortes	223,386	139,936
Fourrures	61,886	48,280
Bijouterie	31,764	22,083
Lacets de chaussures.....	26,675	17,329
Pierres précieuses et imitations, non montées.....	48,214	25,335
Boutons recouverts ou non....	22,993	10,525
Pipes et articles pour fumeurs..	56,998	37,545
Fromages	11,253	3,384
Sardines et anchois.....	17,329	12,921
Conserves de volaille et gibier..	4,988	1,114
Vins ordinaires	65,698	51,992
Champagnes et autres vins moussoux	191,582	140,749
Huile d'olive	34,979	21,002
Broderies diverses	9,764	4,295
Tissus de soie.....	326,268	282,645
Vêtements de soie.....	21,403	8,364
Dentelles et cols en dentelle...	95,981	49,039
Lainages et cachemires.....	62,518	54,224
Peaux brutes (1).....	518,435	295,295
Diamants non montés (1).....	82,544	39,986

(1) Ces deux articles entrent en franchise au Canada.

* * *

Les eaux-de-vie et liqueurs, les parfums, la mégisserie, les articles en celluloïd, etc., sont demeurés dans le statu quo: on ne constate aucun changement d'une année à l'autre. Mais on remarque une décroissance plus ou moins grave sur tous les articles suivants:

Cinq mois, Avril-Août,

	1910.	1909.
Draps et vêtements de drap....	\$459,165	\$594,858
Velours et peluche de soie.....	29,631	41,680
Rubans de toutes sortes.....	161,244	189,478
Montres, boîtiers et mouvements	7,770	20,853
Plumes, fleurs artificielles et garnitures de chapeaux.....	88,525	95,718
Brosses de toutes sortes.....	23,375	28,734
Peignes	17,311	19,479
Macaroni et vermicelle.....	19,303	29,926
Conserves de légumes.....	39,177	44,927
Savon de Marseille.....	59,830	63,145
Vêtements sacerdotaux	9,762	10,716

Comme on devait s'y attendre, cette dernière liste est beaucoup moins longue que la précédente et l'on remarque que les diminutions qu'elle signale sont beaucoup moins importantes que les augmentations constatées plus haut.

En définitive, on peut espérer que la première année du nouveau régime douanier verra un accroissement des exportations françaises au Canada qui ne sera par inférieur à deux millions de dollars et qui en portera le chiffre à plus de douze millions de dollars; c'est un résultat appréciable.

Il n'en reste pas moins acquis que, nonobstant la réduction de droits consentie par le Canada et la France depuis le premier février 1910, une douzaine d'articles de production française, compris dans ce traité, ont subi un mouvement de recul.

A quoi cela tient-il? Prenons, par exemple, les montres, boîtiers et mouvements. Le Canada a-t-il réduit l'importation de ces articles? Bien au contraire. Il l'a augmentée de \$100,000 en cinq mois; de \$362,000 elle est montée à \$463,000. Et cependant la part que nous lui fournissons est inférieure de 60 p.c. à notre chiffre de 1909, quoique les droits aient été réduits de 15 p.c. à 12½ p.c.

Mais nous n'avons pas été seuls à profiter de cette réduction, la Suisse en a bénéficié également et a su en tirer parti puisqu'elle a augmenté ses exportations de \$50,000 (de \$88,113 elle passe à \$138,143) en même temps que les nôtres diminuaient de \$13,000.

La diminution subie par les rubans français n'a rien d'alarmant, le Canada en ayant acheté beaucoup moins cette année que l'année dernière (\$516,927 au lieu de \$675,811). Néanmoins, tandis que notre exportation baissait de \$28,000, la Suisse réussissait, malgré ces circonstances défavorables, à augmenter la sienne de \$3,000 (\$116,317 au lieu de \$113,331).

Quant aux velours et peluches de soie, leur importation par le Canada a augmenté d'environ \$47,000 au cours des cinq mois sur lesquels notre comparaison est établie (\$275,666 au lieu de \$228,523). Notre commerce a, cependant, décliné de \$12,000 et celui de l'Al-

lemagne de \$5,000. L'Angleterre, elle, fait un très grand progrès, passant de \$144,505 à \$219,798. Mais ce dernier chiffre doit comprendre une certaine quantité de marchandises françaises créditées à l'Angleterre, parce que vendues au Canada par des commissionnaires anglais.

Du premier avril au 31 août 1909 le Canada a importé pour \$83,892 de vermicelle et macaroni et pour \$92,296 pendant les cinq mêmes mois de 1910. Sur le premier chiffre, la part de la France était de \$29,926, celle de l'Italie de \$33,856 et celle des Etats-Unis de \$17,221. Cette année, la France ne fournit plus à l'importation canadienne que \$20,646, tandis que ses deux autres fournisseurs, l'Italie et les Etats-Unis augmentent leur chiffre d'affaires, le premier pays atteignant \$43,056 et le second \$24,149.

Doit-on en conclure que les pâtes alimentaires italiennes ou américaines soient en passe de supplanter les nôtres? Nous ne le croyons pas; nous savons, au contraire, que notre produit est placé au premier rang par le consommateur canadien. Malheureusement une des plus importantes manufactures françaises ayant à peu près abandonné le marché canadien depuis environ deux ans, la place qu'elle y occupait n'a pas encore été prise par les autres marques françaises. Mais tout indique que le terrain perdu sera bientôt reconquis.

Il est assez difficile d'expliquer les causes de la baisse de \$135,000 subie par nos exportations de draps et vêtements de drap, nonobstant l'augmentation des importations canadiennes de près de \$500,000 pendant les cinq mois en question. Nous voyons,—mince consolation—que la Belgique et les Etats-Unis partagent notre sort, l'une, ayant perdu \$25,000 et l'autre \$10,000. Par contre, l'Angleterre a gagné un peu plus de \$700,000 et l'Allemagne \$32,000. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler cet état de choses en espérant que les prochaines statistiques le modifieront à notre avantage.

Tels sont les résultats les plus saillants produits jusqu'ici par le traité franco-canadien. La période analysée est trop courte pour que l'on puisse en tirer des conclusions certaines; une année au moins est nécessaire pour apprécier exactement la situation. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Souhaitons que le commerce français conserve solidement les positions qu'il occupe, car nous ne pouvons nous dissimuler que la concurrence de l'Allemagne et de la Belgique, tout particulièrement, est très active sur le marché canadien et ne paraît pas vouloir se ralentir. Ces redoutables rivaux de l'industrie française semblent, au contraire, faire tous leurs efforts pour implanter leurs produits dans le Dominion et supplanter les nôtres, si possible.

NAVIGATION

L'inspection annuelle du fleuve Saint-Laurent, cette grande route fluviale que suivent les navires océaniques jusqu'à Montréal, le port national du Canada, a eu lieu le six octobre dernier.

L'Honorable L. P. Brodeur, ministre de la Marine avait invité à prendre part à cette inspection toutes les notabilités du monde maritime et commercial de Montréal et de Québec, les directeurs et gérants des grandes compagnies de navigation, les commissaires et les ingénieurs du havre de Montréal et de Québec, les présidents des Chambres de commerce, le président de la commission des pilotes, plusieurs députés, etc., etc. M. A. F. Revol, notre président, représentant notre Chambre, était au nombre des invités.

Le "Lady Grey," navire du gouvernement, qui portait les excursionnistes, quitta le port de Montréal le six octobre au matin pour y revenir le surlendemain.

Au cours de ce voyage, le ministre de la Marine et ses hôtes distingués purent se convaincre que rien n'est négligé par le gouvernement canadien pour assurer aux navires la plus grande sécurité, tant de jour que de nuit. De puissantes dragues sont constamment employées à tenir le chenal libre de toutes obstructions, des phares fixes ou flottants, des bouées lumineuses, des sifflets de brume, jalonnent la route des navires et guident leur marche; enfin les plus grandes facilités de toutes sortes leur sont assurées et toutes les précautions sont si bien prises qu'au cours de la présente saison de navigation deux vaisseaux seulement se sont échoués, sans conséquences graves, d'ailleurs.

Déjà d'énormes paquebots de 15,000 tonneaux sillonnent les eaux du Saint-Laurent et circulent aisément dans le chenal d'une profondeur uniforme de trente pieds (plus de neuf mètres). Mais l'on prévoit que cette profondeur sera bientôt insuffisante et le ministre de la marine a déclaré officiellement que le chenal atteindrait bientôt la profondeur de trente-cinq pieds et livrerait passage aux plus grands navires océaniques.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier le superbe discours du ministre, mais nous en donnons ci-dessous quelques extraits qui donneront à nos lecteurs une idée de la tâche titanique accomplie par lui depuis son entrée au ministère. (M. Brodeur fut l'un des ministres canadiens qui ont négocié à Paris, en 1907, le traité de commerce franco-canadien).

"Non-seulement les populations riveraines, mais tous les canadiens se réjouissent des améliorations faites sur le fleuve, car tous comprennent que le progrès du pays entier dépend de la sécurité du fleuve. Je ne veux pas vanter les travaux que notre département a

exécutés, mais je dirai qu'il n'y a pas au monde une seule rivière qui soit mieux outillée que le fleuve Saint-Laurent. Nulle part nous ne voyons de phares, de sifflets de brume supérieurs aux nôtres.

"Nous travaillons au redressement et à l'élargissement du chenal, et nous ne nous arrêterons que quand nous aurons un chenal uniforme de 35 pieds de profondeur. Il n'y a pas encore bien longtemps, il y avait, en bas de Québec, des endroits où le chenal n'avait que 22 pieds de profondeur; aujourd'hui, nous avons en face de l'île aux Grues, où en 1906 le chenal n'avait que 22 pieds de profondeur, un chenal large de 1,000 pieds et profond de 30 pieds, à la plus basse marée. (Appl.)

"Et ce n'est pas tout. Il fallait creuser le chenal à Saint-Thomas, mais à cet endroit, le travail devait être plus pénible, le fond à cet endroit est composé de roc solide. Nous avons construit, nous-mêmes, à Sorel, avec des ouvriers canadiens, un dragueur solide qui travaille rapidement, et qui est si solide qu'il ne suspend pas son travail à cause d'accidents à ses machineries. A ce point de vue, maintenant, nous avons un chenal large de 500 pieds et profond de 30 même à la plus basse marée.

"Nous avons donc, aujourd'hui, depuis Québec, jusqu'à la mer, un chenal dont la profondeur n'est nulle part inférieure à 30 pieds. Mais il ne faut pas nous arrêter là. Le monde progresse à grands pas, notre pays en fait autant, et nous devons suivre la marche générale. Nous aurons bientôt au Canada des navires énormes, il faut préparer notre voie fluviale à les recevoir, et sans danger. Pour cela, nous voulons un chenal de 35 pieds. (Appl.)

"Et maintenant, parlons de taux d'assurance. Ces taux, au Canada, tant sur la côte canadienne que sur le fleuve, sont beaucoup plus élevés qu'aux États-Unis, et il n'y a, pour cela, aucune raison. Il y a quelques années, il est vrai, nous avons amélioré le fleuve, il y a des lumières, des signaux d'alarme pour la brume, en grand nombre, et même nous avons augmenté la sécurité en installant une chaîne de stations de télégraphie sans fil. Le Saint-Laurent est aussi sûr que n'importe quelle route navigable en Amérique et nous allons faire une campagne en vue de faire diminuer les taux d'assurance. Ils ont été diminués déjà, il est vrai, mais ils ne l'ont pas été suffisamment pour nous rendre justice.

"On a parlé de faire des barrages sur le fleuve. J'ai toujours maintenu qu'il ne devrait être fait sur le fleuve aucun barrage qui put gêner en quelque manière la navigation. J'ai une grande considération pour le développement de la force motrice, mais au-dessus de cela, je place la navigation, (appl.) et malgré qu'on dise que le barrage ne nuirait aucunement à la navigation, comme je n'en ai aucune preuve, je préfère ne pas risquer. Nous avons assez de rivières au Canada où nous pou-

vons puiser la force motrice sans avoir à barrer les voies navigables qui nous apportent le progrès.

"Il fut un temps où il ne se trouvait personne pour construire des cales-sèches sur le fleuve, mais aujourd'hui, deux compagnies sont prêtes à commencer leurs opérations, à Lévis et Montréal, à ce qu'on me dit. Je suis certain que la construction de ces cales-sèches amènera une réduction considérable dans les taux d'assurance."

Dans une autre partie de son discours, le ministre de la marine fit un vif éloge de l'industrie française en déclarant que toutes les lumières à l'acétylène qui éclairent le fleuve, les ports et les côtes canadiennes ont été achetées et fabriquées en France; il les proclame infiniment supérieures à toutes celles fabriquées en Angleterre, aux États-Unis ou ailleurs.

* * *

"La Chambre de Commerce, le Board of Trade et les compagnies de transport devraient s'unir pour entreprendre une gigantesque campagne sur les beautés de la route du Saint-Laurent pour traverser en Europe et les avantages qu'elle offre aux voyageurs, car il ne faut pas oublier qu'un paquebot, du genre du Royal Edward, laisse \$17,500 à Montréal chaque fois qu'il vient mouiller devant le port. Cette somme représente le charbon qu'on dépense, les provisions qu'on achète et les salaires qu'on paie aux ouvriers du port."

C'est M. Guy Tombs, l'agent général du fret et des passagers du Canadian Northern et de la ligne Royale, qui a prononcé ces remarquables paroles à bord du "Lady Grey" pendant l'inspection du chenal par le ministre de la marine, l'hon. M. Brodeur.

Il a ajouté que si la campagne qu'il prêche était commencée tout de suite, il n'y a pas de doute qu'elle aurait du succès. Ce que M. Tombs rêve c'est que nous ayons un service quotidien, entre Montréal et l'Europe, c'est-à-dire que les compagnies de navigation océanique s'arrangent de façon à ce que tous les jours un paquebot quitte Montréal pour traverser l'Atlantique.

* * *

Le Board of Trade de Montréal vient de publier son rapport annuel; nous en extrayons ce qui suit, intéressant le port de Montréal:

Nombre et tonnage des vaisseaux océaniques qui arrivèrent dans le port, depuis l'ouverture de la navigation, jusqu'au 1er novembre, pour les années suivantes.

Années.	Navires.	Tonnage.
1907.....	674	1,738,059
1908.....	671	1,784,847
1909.....	601	1,705,570
1910.....	674	2,010,924

Il ne s'agit, comme ce tableau l'indique, que des vaisseaux océaniques. Cette statistique ne comprend pas

les innombrables bateaux, barges, etc., qui naviguent à l'intérieur du Canada, sur ses nombreuses voies fluviales ou lacustres.

* * *

Les transports sur les grands lacs, véritables mers intérieures, ne sont pas non plus, quantité négligeable.

A Fort-William, sur le Lac Supérieur, quatorze vaisseaux ont été chargés dans la journée du 25 octobre dernier, ce qui représente 1,750,000 boisseaux de blé. (Un boisseau égale 36 litres).

Beaucoup de ports de mer, dans d'autres pays, sont loin d'une telle activité.

* * *

Treize cents wagons chargés de pommes sont arrivés aux quais du port de Montréal entre le 17 et le 24 octobre. Le "Kassandra" a pris une cargaison de 2,481 barils et 904 boîtes, et le "Cairnrona," 2,481 barils et 173 boîtes.

Plus de 27,000 meules de fromage ont été embarquées à bord du "Cairnrona"; également exportés: 2,700 tonnes de papier.

* * *

Exportation de bétail par le port de Montréal pendant la semaine qui s'est terminée le 29 octobre 1910:

Pour Liverpool—		
Manxman.....		517
Pour Londres—		
Sardinian.....		150
Hurona.....		525
Montrose.....		735
Pour Glasgow—		
Athenia.....		172
Crampian.....		177
Pour Manchester—		
Mariner.....		90
Total.....		2,366
Semaine dernière.....		1,650
Augmentation.....		716

* * *

Exportations de fromage du port de Montréal pour la semaine finissant le 29 octobre 1910.

	Local.	Transit.	Total.
A Liverpool—			
Virginian.....	4,140	257	4,397
Laurentic.....	4,863	2,902	7,765
L. Champlain.....	865	160	1,025
A Manchester—			
M. Mariner.....	1,255	60	1,315
A Glasgow—			
Athenia.....	167	219	386
Crampian.....	1,265	218	1,483

A Londres—			
Hurona.	13,279	5,496	18,775
Sardinian.	6,378	1,114	7,492
A Leith—			
Bellona.	2,119	1,151	3,270
A Aberdeen—			
Bellona.	191	767	958
A Bristol—			
Royal George.	4,539	722	5,261
Manxman.	6,582	769	7,351
Total.	45,643	13,835	59,478
Semaine correspondante 1909.			
	58,287	12,079	70,366
Total depuis mai 1910.			
	1,322,427	336,578	1,659,005
Période correspondante 1909.			
	1,347,866	286,635	1,634,551
	* * *		

Exportation de pommes du port de Montréal pour la semaine finissant le 29 octobre 1910.

A Liverpool—		Barils.
S. S. Lake Champlain.		334
S. S. Virginian.		1,123
S. S. Laurentic.		2,377
Total.		3,834
A Glasgow—		
S. S. Athenia.		5,488
S. S. Grampian.		5,978
Total.		11,466
A Londres—		
S. S. Hurona.		5,529
S. S. Sardinian.		324
Total.		5,583
A Manchester—		
S. S. Man. Mariner.		2,070
A Bristol—		
S. S. Manxman.		675
Total de la semaine.		23,895
Semaine correspondante 1909.		64,524
Total pour la saison.		117,975
Période correspondante 1909.		346,415

LES PETITS POIS FRANÇAIS

Depuis trois ou quatre semaines nous lisons dans les journaux canadiens, notamment le "Canadian Grocer" et le "Prix Courant", l'annonce d'un fabricant canadien de conserves de petits pois qui croit pouvoir se permettre de dénigrer les petits pois français.

Et par quel moyen? Dans le but d'affirmer la supériorité de sa marchandise, il ne craint pas de dire que la belle apparence des petits pois français, cette jolie

couleur verte qui les rend si appétissants, est obtenue au moyen de sulphate de cuivre, qui non seulement est nuisible à la santé, mais détruit la véritable saveur des petits pois.

En s'exprimant de la sorte, il laisse supposer que la marchandise française est dangereuse et que les gens prudents doivent se garder de la consommer.

Cette histoire n'est pas nouvelle. On nous l'avait déjà servie sous la même forme et dans les mêmes journaux pendant l'été de 1908.

Nous avons alors dédaigné de répondre à des inepties de ce calibre, laissant aux consommateurs intelligents le soin de les apprécier à leur juste valeur. Mais devant la persistance de ces attaques déloyales, nous nous trouvons dans la nécessité de les relever.

Vouloir comparer les petits pois canadiens aux petits pois français au point de vue du goût, de la saveur et de l'arome, est une prétention éminemment ridicule. Il y a autant de différence entre les uns et les autres qu'entre la lumière du soleil et celle d'une lanterne. Nous jugeons absolument inutile d'insister sur ce point, tout le monde sait cela.

Mais plus grave est la question de savoir si le produit français est inoffensif ou s'il est nuisible à la santé et nous allons essayer d'établir, pour l'édification du consommateur, qu'à ce point de vue encore les prétentions de l'industriel sont absolument dénuées de fondement.

Tout d'abord, nous apprendrons à ceux qui l'ignorent qu'un certain nombre de fabricants français ont adopté, depuis environ quinze ans, un procédé de préparation, dit "à l'étuvée," qui supprime la nécessité du reverdissement des petits pois et par conséquent l'emploi de tous produits chimiques. Donc, ces petits pois sont absolument indemnes de sulphate de cuivre.

D'autres légumes verts sont encore soumis au reverdissement, mais cette opération est effectuée au moyen de composés purement végétaux et tout à fait inoffensifs. D'où absence totale de sulphate de cuivre.

Enfin, il en est d'autres qui sont reverdis au moyen des sels de cuivre, mais d'une manière telle que la parfaite qualité du produit n'est aucunement altérée et qu'il ne peut présenter aucun danger à la consommation.

Le principe du reverdissement par les sels de cuivre est formellement admis et pratiqué; il a été consacré par le Congrès de Genève, en 1908, auquel assistaient les plus grands savants du monde.

Nul ne contestera la sévérité des lois françaises en matière d'hygiène alimentaire; le gouvernement français surveille et inspecte avec le plus grand soin tous les produits naturels ou industriels livrés à la consommation et il ne permettrait certainement pas la vente des conserves de petits pois reverdis s'il y voyait le moindre danger.

Mais non-seulement les petits pois français subissent en France une inspection; ils sont également astreints à une autre inspection, tout aussi rigoureuse, de la part des agents candiens du gouvernement et des municipalités. Et qui donc a jamais entendu dire qu'une boîte de conserves françaises ait été confisquée au Canada comme suspecte?

Au contraire, les rapports des inspecteurs canadiens ont toujours reconnu l'excellence de leur fabrication et leur parfaite innocuité.

Peut-on en dire autant des conserves canadiennes? Non, assurément, puisque l'on signale périodiquement des cas d'empoisonnement qui leur sont attribuables, qu'il s'agisse de petits pois, de tomates, de blé d'inde, de saumon, etc.

En voilà assez n'est-il pas vrai? pour réduire à néant les sottises affirmations d'un marchand qui croit donner à sa marchandise les qualités qui lui manquent en calomniant celle de ses concurrents.

D'ailleurs, en cette matière, le consommateur canadien est le meilleur juge et nous connaissons trop bien son sentiment à cet égard pour nous alarmer de la concurrence déloyale que cherchent à faire à nos produits ces industriels peu scrupuleux. Ils en seront pour leurs frais.

S. D.

L'AUTOMOBILISME.

L'automobilisme prend, de jour en jour, un développement plus considérable au Canada.

Il y a quelques années seulement, on estimait généralement que ce mode de locomotion ne ferait pas fortune au Canada, tant à cause du mauvais état des routes dans ce pays que de la rigueur du climat, qui couvre le sol de neige pendant quatre ou cinq mois, mais ces prédictions ne se sont pas réalisées et l'on constate que les automobiles circulent dans toutes les régions malgré les ornières des chemins et pendant toute l'année dans plusieurs provinces.

L'importance de cet accroissement nous est confirmée par les statistiques officielles du ministère des douanes canadiennes donnant le nombre et la valeur des marchandises importées par le Canada. Nous allons établir une comparaison de ces importations entre l'année fiscale terminée le 31 mars 1909 et celle terminée le 31 mars 1910.

	1909.		1910.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
De Grande-Bretagne	48	\$ 79,954	73	\$ 106,126
De Belgique	2	291	1	177
De France	13	26,066	31	55,727
D'Allemagne	1	4,029

Des Etats-Unis.	469	474,757	1317	1,559,227
D'Italie	1	852
De Suisse.	1	106
	533	\$585,097	1424	\$1,732,215

On voit donc que les importations de 1910 sont presque le triple de celles de 1909.

Si nous considérons maintenant les pièces détachées d'automobiles, nous remarquons que leur importation en 1910 a été double de celle de 1909.

	1909.	1910.
De Grande-Bretagne	\$ 8,033	\$ 10,646
De France	2,162	1,820
D'Allemagne	229
De Belgique	2,258
Des Etats-Unis	116,719	254,862
	\$127,143	\$269,586

Ce qu'il y a de plus frappant dans ces chiffres c'est l'énorme augmentation des importations des Etats-Unis qui ont à peu près triplé de valeur en l'espace d'un an.

Il est à remarquer que la moyenne des prix des automobiles de provenance tant anglaise que française est inférieure en 1910 à celle de 1909, tandis que la même moyenne s'est élevée, au contraire, pour les produits des Etats-Unis.

En effet, en 1909, chaque voiture française entrée au Canada avait une valeur moyenne de \$2,000 tandis qu'en 1910, cette moyenne n'est plus que de \$1,800. Pour l'Angleterre, cette moyenne est de \$1,665 pour 1909 et de \$1,453 pour 1910. Quant aux Etats-Unis, la valeur moyenne de leurs machines, qui n'était que de \$1,000 en 1909 s'est élevée à \$1,191 en 1910. On s'accorde, d'ailleurs à reconnaître que la valeur intrinsèque des voitures américaines augmente proportionnellement à leur prix; c'est en vain que l'on chercherait encore l'ancien "tacot" américain: il a fait place à des voitures soigneusement faites et marchant très-bien.

Si nous voyons avec satisfaction le nombre des voitures françaises exportées au Canada passer, en un an, de 13 à 31, nous ne pouvons cependant méconnaître que l'industrie française n'est pas à la place qu'elle devrait occuper; elle devrait faire beaucoup mieux.

Il est vrai d'ajouter que vingt-cinq taxi-autos fabriqués par une maison française pour une compagnie montréalaise et dont partie est déjà en circulation, ne figurent pas dans ces chiffres, car ils ne sont arrivés que postérieurement au 31 mars 1910, date à laquelle s'arrêtent les statistiques ci-dessus.

Quant aux importations anglaises, nous avons la certitude qu'elles sont manifestement inférieures au chiffre officiel que nous indiquons plus haut. Pendant l'année fiscale 1909-1910, il n'est certainement pas entré au Canada plus de vingt-cinq voitures anglaises; une cin-

quantaine d'automobiles de provenance soi-disant anglaises ont dû être fabriquées dans d'autres pays européens puis vendues au Canada par l'intermédiaire d'un agent anglais.

Mais les chiffres que nous venons de citer ne nous donnent qu'une idée fort incomplète du mouvement automobiliste au Canada, car ils sont absolument muets sur la fabrication indigène. Cette fabrication est importante, si l'on considère qu'il s'agit d'une industrie naissante au Canada.

En effet, les six marques canadiennes ont fabriqué, toutes ensemble, en 1910, 2,450 voitures et s'appêtent, disent-elles, à en produire 6,000 en 1911.

Toutes ces voitures sont munies de moteurs à quatre cylindres, d'au moins vingt-cinq chevaux; les moins chères se vendent \$900, tandis que les plus belles atteignent \$4,000; ces dernières sont munies du moteur Knight, sans soupapes.

En définitive, l'automobile est entrée tout à fait dans les habitudes canadiennes et, pendant de longues années encore, le marché canadien offrira un excellent débouché aux industriels avisés qui sauront y pénétrer.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 1er novembre 1910

La prochaine session du Parlement fédéral s'ouvrira le 17 novembre et les travaux de préparation sont assez avancés déjà pour donner une bonne indication des événements futurs. Naturellement il ne faut pas s'attendre à des surprises pour le début où le discours du trône donne généralement une idée bien vague des intentions du gouvernement. Celui-ci garde habituellement dans sa manche ses meilleures cartes et ne les sort qu'au fur et à mesure des besoins.

La première période de la session, jusqu'aux vacances de Noël, est un peu le galop d'essai par lequel les coureurs se préparent à la grande épreuve. Les députés en profitent pour ressusciter des projets chéris, dont la majorité à la fin de la session retourneront au tombeau d'où ils n'auraient jamais dû sortir; les comités se forment; l'opposition se divise le travail et c'est seulement à la rentrée de janvier que la besogne sérieuse commence.

Le gros morceau de la session sera sûrement la question du tarif et de nos relations commerciales avec les États-Unis. Les déclarations du premier ministre dans l'Ouest l'engagement pris de discuter la Réciprocité avec les États-Unis, l'agitation protectionniste actuelle, la demande de l'Est pour le relèvement des droits de douanes sur l'acier, tout cela nous promet une session tarifaire du plus haut intérêt.

L'imprévu en sera accru du fait que la maladie de

l'hon. M. Fielding a empêché la réunion immédiate des experts américains et canadiens pour étudier cette question de réciprocité, et que le gouvernement canadien se trouve moralement engagé à saisir la première occasion pour effectuer cette réunion qui ne peut donc tarder longtemps encore. Comme d'un autre côté Sir W. Laurier, dans son récent discours à Montréal, a très nettement donné à entendre que les représentants du Canada n'iraient pas aux États-Unis discuter la réciprocité, il faudra que la "conversation" se fasse à Ottawa, lorsque la Chambre siégera et délibérera pour ainsi dire avec l'ennemi à ses portes,—regrettable condition pour sagement se prononcer. Il est très probable que le premier ministre, avec sa prudence et sa richesse ordinaire de ressources, trouvera moyen d'éviter une situation aussi dangereuse et de faire ainsi d'une pierre deux coups: sauver le présent et l'avenir. Car si la discussion de réciprocité ne prend pas maintenant, mais est remise après la session et après le couronnement, la réciprocité avec les États-Unis que personne ne demande au Canada sauf quelques extrémistes sera vraisemblablement enterrée sous l'indifférence générale d'un côté de la frontière et sous des événements autrement intéressants pour le président Taft, de l'autre côté de la frontière.

Le grand problème de la transportation ne peut manquer de jouer un rôle primordial chaque fois que se réunit notre parlement; le développement continu de notre pays exige chaque année l'exécution d'une partie nouvelle du grand programme que Sir W. Laurier s'était tracé en arrivant au pouvoir en 1896, pour l'accroissement des facilités de transport. Beaucoup reste encore à faire. Le principe de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson étant admis, la première pelletée de terre ayant été enlevée, reste à savoir d'après quel système se fera l'exploitation du chemin? C'est une question très agitée dans l'Ouest et que le gouvernement devra décider sans retard. D'un autre côté, l'hon. M. Brodeur, dans une récente visite à Montréal a promis un nouveau creusement du chenal fluvial jusqu'à 35 pieds; pour l'exécution de ce projet, il faudra la sanction du parlement et celle-ci ne sera pas obtenue sans avoir à passer sous le feu des partisans des deux projets rivaux: la construction du canal de la Baie Georgienne et l'approfondissement du canal Welland.

Tels sont les morceaux de résistance auxquels nous ajouterons la révision de la Loi des Banques, laissée de côté l'année dernière; la loi relative à l'emploi des explosifs nécessitée par la fréquence des accidents, en particulier dans la construction des voies ferrées nouvelles; peut-être une loi de pensions réclamée à grands cris par le service civil, et une loi des droits d'auteurs dont nous parlons plus loin.

Si l'on songe que le gouvernement sera certainement talonné par la perspective de finir la session à temps pour que les ministres puissent assister au couronnement du roi George V et que les six mois écoulés depuis la dernière session ont fourni une ample moisson de sujets de controverse, qui sont hors de notre domaine économique et commercial, il est bien certain que Sir Wilfrid Laurier a devant lui une rude besogne d'ici au mois de mai, et que les chroniqueurs ne chômeront pas, faute de sujets intéressants à dévoiler à leurs lecteurs.

* * *

L'hon. M. Fisher ministre de l'Agriculture, vient d'annoncer que les négociations entamées avec le gouvernement impérial pour obtenir en faveur du Canada la liberté de régler à son gré la question des droits d'auteurs avec l'étranger ont enfin abouti et qu'une législation, pour rendre exécutoire l'entente conclue, va être passée concurremment par le parlement impérial et le parlement canadien. Le bureau des droits d'auteurs à Ottawa prépare un projet de loi qui sera soumis à la prochaine session du parlement.

Pour bien comprendre l'intérêt qui s'attache à cette nouvelle, il est bon de savoir que la question des droits d'auteurs, depuis soixante ans, est la pierre d'achoppement des relations entre la Grande-Bretagne et le Canada. Pour une mystérieuse raison, la Grande-Bretagne, tout en étant disposée à laisser le Canada légiférer sur presque tous les sujets, tout en lui laissant passer des lois sur toutes les matières commerciales refusait absolument de permettre à ce pays de régler à son gré la question des droits littéraires. La concession qui est accordée maintenant par la Grande-Bretagne est une autre étape de la nationalisation du Canada : elle lui donne un status dans la convention Internationale des droits d'auteurs qu'il n'a jamais possédé. Jusqu'à présent le Canada devait se contenter du rôle de satellite de la Grande-Bretagne, dorénavant il prendra rang avec les autres nations sur un pied absolu d'égalité quant au "copyright" comme il le fait depuis longtemps dans les questions postales.

Voici d'après quelques détails fournis par l'hon. ministre, lors de son retour d'Angleterre, où il avait discuté la question avec M. Buxton, président du Board of Trade du gouvernement Asquith, où en sont les choses actuellement :

Le gouvernement Britannique se serait engagé à affranchir le Canada de toute entrave en matière de législation de droits d'auteurs avec l'étranger. La Grande-Bretagne va abroger l'Acte Impérial de 1842 et adhérer à la Convention de Berlin, passée, il y a deux ans et qui sera soumise à la ratification du parlement. Cette adhésion de la Grande-Bretagne comportera un proviso laissant les colonies de l'Empire abso-

lument libres d'adhérer ou non à cette convention.

Le gouvernement canadien prépare en ce moment un projet de loi qui sera présenté à la prochaine session et dans ce bill assumera le contrôle absolu de tout ce qui a trait aux droits d'auteurs. Le nouveau projet de loi sera aussi conforme que possible au dispositif adopté par la Convention de Berlin qui a considérablement modifié la convention de Berne. Dans la Grande-Bretagne la durée du droit d'auteur comporte la vie et sept années ou 42 ans. La convention type adoptée à Berlin prolonge ce terme à la vie et 50 années, il est probable que le Canada acceptera cette extension.

L'adoption de la mesure qui sera proposée délivrera le Canada de l'obligation d'ouvrir son marché aux éditeurs des États-Unis en vertu de droits d'auteurs accordés en Angleterre. A l'avenir ces droits n'auront plus cours en Canada. Jusqu'à présent un copyright obtenu en Angleterre par un auteur américain ou en vertu duquel un éditeur américain obtenait le contrôle du territoire des États-Unis était du même coup valable au Canada et pour le territoire canadien. Le Canada va être débarrassé de cette humiliante obligation.

La Convention de Berlin supprime en principe les formalités intérieures des États, comme l'enregistrement, l'obligation d'impression en Canada. Mais l'acceptation des prescriptions de la Convention peut être totale ou partielle et il n'est pas probable que le Canada aille pour le moment jusque là. Il se contentera sans doute d'une adhésion partielle.

Le bill canadien sera d'essence impériale en ce sens qu'il y aura réciprocité; le Canada reconnaissant le copyright Britannique comme la Grande-Bretagne reconnaîtra le copyright Canadien. Un auteur britannique n'aura qu'à s'enregistrer au Canada pour profiter de tous les avantages qu'accorde la loi. En somme, le Canada adhère à la loi internationale des droits d'auteurs en ce qui convient à sa population et à son territoire.

Il est probable que le bill en préparation s'occupera aussi des droits d'auteur pour la musique et la peinture, toujours au point de vue canadien.

Voici les grandes lignes du projet qui provoquera sûrement une discussion intéressante en vue de l'activité des intérêts en jeu.

Avec l'approche de la session les Livres Bleus pleuvent et naturellement les journaux essayent de tirer de la lecture de ces volumineux documents des nouvelles sensationnelles. Cependant, ils dépassent souvent la mesure. C'est ainsi que le "Journal" d'Ottawa, une des adversaires notoires du régime des conventions commerciales et du système de tarif intermédiaire, exploite d'une façon vraiment déloyale les derniers chiffres fournis par le Rapport de l'Industrie

et du Commerce, et cherche à provoquer, pour rentrée des Chambres, un mouvement antagoniste absolument injustifié contre les arrangements commerciaux conclus par le Canada avec la France et l'Allemagne.

Le Rapport en question qui a trait à l'exercice du 31 avril 1909 au 31 mars 1910 indique que, durant cette période, les importations de France en Canada ont augmenté de deux millions et que les exportations du Canada en France ont baissé d'un demi-million.

Et, d'un autre côté, il signale que, durant la même époque, le commerce du Canada avec l'Allemagne a augmenté pour les importations et pour les exportations. Les importations ont monté de deux millions et les exportations d'un million.

Là-dessus, le "Journal" dit: "Nos arrangements commerciaux avec ces deux pays paraissent leur être plus profitables qu'au Canada." Et il intitule ainsi son article: "Le traité franco-canadien n'a pas été avantageux pour le commerce d'exportation du Canada."

Pour faire voir combien ces remarques sont injustes, il faut se rappeler que l'exercice en question s'est terminé le 31 mars 1910 et que la convention franco-canadienne est entrée en vigueur le 1er février 1910 seulement et la convention avec l'Allemagne le 1er mars 1910. Par conséquent l'exercice financier en question comporte pour la France deux mois seulement du nouveau tarif et pour l'Allemagne, un mois.

Il sera impossible avant qu'une année complète soit écoulée de se rendre compte, au juste, de l'effet de ces arrangements commerciaux et il y a tout lieu d'espérer que le rapport de l'année prochaine dénotera un changement notable dans le commerce franco-canadien et tout à l'avantage des deux pays.

O. Rideau.

UNION NATIONALE FRANÇAISE

L'assemblée générale annuelle de l'Union Nationale Française eut lieu le 30 octobre dernier, au milieu d'un grand concours de nos compatriotes, toujours heureux de se réunir dans un esprit d'union et de concorde pour évoquer la patrie absente.

Monsieur le Consul Général de France, comme un bon pasteur, était au milieu de notre colonie. Son allocation, empreinte du plus ardent patriotisme et du plus indéfectible attachement à nos trois couleurs souleva l'enthousiasme de l'assistance. Tous, nous sentions passer sur nous le souffle de la France et bien des cœurs étaient émus.

Monsieur J. R. Genin, président de l'Union Nationale Française donna lecture de son rapport et du bilan financier, lequel constate l'état de prospérité de la Société.

La satisfaction créée par les chiffres éloquentes de ce bilan fut si grande et si générale que le président fut réélu à l'unanimité, par acclamation, sans scrutin, fait qui ne s'était encore jamais produit dans les annales de la société.

Puis, M. le président ayant associé aux éloges et aux félicitations qui lui étaient décernés, les membres de son conseil d'administration, demanda à l'assemblée d'émettre un vote de confiance en leur faveur, ce qui fut fait et leur réélection acclamée à l'unanimité.

Cette marque d'estime et de confiance accordée à M. le Président de l'Union Nationale Française et à ses collaborateurs leur fait le plus grand honneur et nous les en félicitons bien sincèrement.

Nous avons la certitude que les très-grands progrès accomplis au cours de l'année finissant, sous l'habile direction d'un tel pilote iront en s'accroissant de plus en plus au cours de l'année prochaine.

Le Bureau de l'Union Nationale Française se trouve ainsi composé:

Président.....M. J. R. Genin
1er Vice-Président.....M. A. Martin
2e Vice-Président.....M. L. Fréchon
Trésorier.....M. A. E. de Montgaillard
Secrétaire.....M. B. Hubert

Commissaires: MM. Bernadet, Boudet, de Crève-cœur, Dubois, Hirtz, Laurent, Machéras, Pasquin, A. F. Révol, Robin.

Censeurs: MM. Rougier, Goblet, Bourgeois.

Censeur-suppléant: M. S. Durantel.

CA ET LA

Voici d'intéressants détails sur les descendants des fiers Iroquois, Hurons, Algonquins, etc., qui peuplent encore certaines régions du Canada, contenus dans le rapport annuel du service des affaires indiennes.

L'auteur de ce rapport indique que l'état général des réserves du gouvernement a rarement été aussi généralement satisfaisant qu'au cours de la dernière année fiscale. On remarque, en effet, des améliorations sensibles dans la statistique des naissances et dans celle des décès, dans la moralité, l'instruction, la situation industrielle, l'agriculture et la salubrité.

L'excédent des décès sur les naissances qui depuis quelques années semblait conduire à l'extinction de la race des peaux rouges a fait place cette dernière année à un excédent des naissances sur les décès. Il y a eu, l'année dernière 2,499 naissances et 2,102 décès. Il y a donc une augmentation de 397.

Cette augmentation de la population indienne vient de donner raison au département qui a toujours prétendu que rien ne justifiait la prédiction de l'extinction des indiens au Canada.

L'amélioration de la santé en général est attribuée à des conditions sanitaires meilleures, à de meilleurs logements et à la diffusion de l'instruction grâce aux écoles indiennes et grâce aux missions.

Les 86,769 indiens que comptait le Canada, l'année dernière, ont cultivé une superficie total de 54,336 acres de terre. La valeur totale de leurs récoltes est évaluée à \$1,374,915. La pêche a rapporté aux indiens \$602,460. La chasse et le trappage: \$828,221. Ils ont reçu sous forme de salaires dans diverses industries, \$1,374,815.

M. Frank Pedley, surintendant des affaires indiennes, note dans son rapport que des agents indiens dans toutes les parties du Canada déclarent que sous le rapport de l'alcoolisme il y a partout un progrès sensible. Les indiens boivent beaucoup moins de liqueurs fortes.

* * *

On annonce que le rendement de l'or au Yukon sera augmenté cette année à cause de nouvelles découvertes dans le district de l'exploitation. On croit que l'augmentation sera de \$335,000 sur le rendement de l'an dernier.

* * *

Les travaux de jalonnement de la frontière du Canada et de l'Alaska, qui se poursuivent depuis plusieurs années, approchent de leur fin. Déjà la ligne internationale est presque entièrement établie entre la Colombie Anglaise et l'Alaska, du canal de Portland jusqu'au mont St-Elias.

Entre le territoire du Yukon et l'Alaska, à partir de Saint-Elias et dans la direction du Nord, la frontière suit le 141^{ème} méridien jusqu'à l'Océan Arctique et traverse sur une longueur de près de 600 milles un pays vierge, inhabité et en partie inabordable.

Jamais jusqu'ici l'homme n'a traversé ce pays sauvage aux étendues immenses de neige et de glace. Pour jalonner la frontière dans cette région, on songe à employer un ballon dirigeable.

La ligne internationale, au Nord des Montagnes et jusqu'à la rivière Porcupine a été à peu près entièrement tracée cet été, et il ne reste plus à faire que le jalonnage dans la partie nord, la plus proche de l'Océan Arctique.

Les travaux d'arpentage sont faits conjointement par des équipes canadiennes et américaines et les dépenses sont partagées par les deux gouvernements.

* * *

La disette presque complète de poisson qui règne en cette fin de saison sur les bancs de pêche du Labrador, fait prévoir que les pêcheurs auront à souffrir de très grandes privations durant l'hiver prochain. Le produit de la pêche de la dernière campagne a été inférieur à celui de toutes les années précédentes depuis l'organisation des pêcheries. On estime que le total

des exportations de poisson du Labrador n'excède pas 50,000 quintaux, tandis que l'an dernier déjà très-mauvais pour les pêcheurs, il avait été exporté plus de 160,000 quintaux de poisson.

* * *

La colonisation de l'ouest canadien et le défrichement des terres ont eu pour effet de repousser toujours plus au nord les troupeaux de bisons ou buffalos qui erraient en liberté dans l'immensité de la prairie herbeuse.

Les rigueurs du climat sous ces latitudes et les massacres perpétuels des chasseurs indiens ou blancs avaient décimé à un tel point ces animaux que l'extinction de leur race était à craindre.

Pour les sauver de l'extermination, le gouvernement canadien a recueilli quelques débris errants des innombrables troupeaux d'autrefois, 700 ou 800 têtes et les a parqués dans un vaste enclos, à Wainwright, au pied des Montagnes Rocheuses, où ils peuvent vivre et se reproduire dans un état de quasi-liberté.

* * *

Les pommes sont rares, cette année, dans les vergers de la Nouvelle-Ecosse. Les producteurs estiment que la récolte de 1910 n'atteindra que le quart de la moyenne des années précédentes.

* * *

L'École des Hautes Etudes Commerciales, créée à Montréal par le gouvernement de la province de Québec et dont nous avons déjà entretenu les lecteurs du Bulletin a ouvert ses portes le 4 octobre dernier. Vingt élèves se sont fait inscrire pour en suivre les cours; ce nombre est très-satisfaisant. Dès maintenant, il est permis de fonder de grands espoirs sur cette institution.

* * *

Il y avait en 1909 au Canada 7,234,085 bêtes à cornes, 2,132,489 chevaux, 2,705,390 moutons et 2,912,509 porcs.

* * *

Il y a seize ans que la compagnie du Pacifique Canadien a inauguré un système pour l'encouragement de la culture des fleurs le long de sa voie ferrée. A l'heure actuelle il existe sur le parcours du Pacifique plus de 1500 jardins. Les gares, les usines, les bureaux, les maisonnettes des gardiens, les systèmes de signaux mécaniques sont entourés de fleurs et offrent aux yeux des voyageurs l'aspect le plus gracieux.

Tous ces employés sont sans doute des jardiniers amateurs mais le goût charmant qu'ils ont su mettre dans cette culture et le succès qui a couronné leur zèle a eu le bon effet de susciter des imitateurs, et les jardins se sont multipliés comme par enchantement d'un bout du continent à l'autre bout.

Cette année le succès de ces jardins a été encore plus marqué que celui des années passées, et les mil-

liers de graines qui furent distribuées le printemps dernier ont été fort judicieusement employées. Beaucoup de prix ont été accordés aux propriétaires des plus jolis jardins.

La compagnie va distribuer bientôt un demi-million de bulbes qui devront être plantées cette automne ou au commencement du printemps.

La compagnie se procure sur tous les marchés du monde toutes les variétés de fleurs imaginables, et recherche sans cesse les plantes les plus nouvelles. Les voyageurs sur le Canadien Pacifique sont charmés par la vue de ces jardins multicolores et il ne se passe pas de jours qu'un amateur de fleurs d'Europe ou des États-Unis, ne vienne demander à la compagnie le nom d'une fleur qu'il tient précieusement pressée et qu'il a cueillie dans un jardin de gare et qu'il ne s'informe en même temps de la façon de la cultiver.

* * *

Le projet du barrage du Saint-Laurent, au Long Sault, sera étudié par la nouvelle commission, en vertu du traité international des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis.

* * *

Il paraîtrait qu'on vient de faire la découverte d'un nouveau lac dans le Nord-Ouest Canadien.

Des Indiens, qui sont arrivés à Edmonton venant de loin dans le nord, ont rapporté qu'ils avaient été informés par les ingénieurs du gouvernement que ces derniers avaient découvert un nouveau lac, qui est supposé être presque aussi grand que le Lac Supérieur.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. F. Bourbonnière, avocat, Conseil du Roi, Secrétaire de la Chambre de Commerce (canadienne-française) du District de Montréal, vient d'épouser Mademoiselle Marie A. Noble, professeur de littérature française, l'une de nos compatriotes récemment fixée au Canada.

Aux jeunes époux nos offrons tous nos vœux de bonheur parfait.

* * *

L'administration de l'Exposition Internationale du Nord de la France, Roubaix 1911, nous prie d'informer nos lecteurs qu'un nommé de Geertz, se disant ancien journaliste a pris le titre de "délégué du gouvernement russe à l'exposition de Roubaix" pour tenter des affaires dans la région roubaisienne. En réalité, le gouvernement russe n'a aucun délégué à l'exposition de Roubaix et de Geertz est complètement inconnu de l'Administration.

* * *

Un événement qui fera époque dans l'histoire du Canada vient de se produire.

Le gouvernement canadien ayant décidé de constituer une marine de guerre a acquis de l'amirauté anglaise deux navires, la "Niobé" et le "Rainbow" pour servir de vaisseaux-école à ses futurs marins. Le premier de ces navires est arrivé à Halifax ces jours derniers et le ministre de la marine en a pris solennellement possession en prononçant un superbe discours qui eut beaucoup de retentissement. Le "Rainbow" est destiné à former le noyau de la flotte du Pacifique; il aura son port d'attache à Esquimalt. Quant aux autres vaisseaux qui constitueront ses escadres, le gouvernement a l'intention de les faire construire au Canada par des ouvriers du pays. On suppose que des chantiers maritimes seront établis ici par quelques grands constructeurs anglais.

Une école d'aspirants de marine vient d'être ouverte et, immédiatement, il s'est présenté deux fois plus d'élèves qu'elle n'en peut contenir; on procédera par voie d'examens éliminatoires. L'un des fils du ministre de la marine est au nombre des candidats.

* * *

La coupe Gordon-Bennett pour ballons sphériques que dix aéronautes se sont disputée à Saint-Louis (États-Unis) en octobre dernier a fait beaucoup parler du Canada, mais il est à craindre que ce ne soit une mauvaise réclame susceptible de faire à notre pays d'adoption plus de mal que de bien.

En effet, après avoir parcouru des distances prodigieuses, quatre ou cinq de ces ballons sont venus atterrir dans les régions septentrionales du Canada, à peu près inhabitées.

L'un d'eux est tombé dans un lac, au grand effroi de plusieurs indiens qui, croyant que la lune venait de choir, se refusaient à porter secours aux aéronautes en danger de se noyer. Un autre, l'"America II", vainqueur de l'épreuve, est tombé dans une contrée presque sauvage, au nord de la province de Québec et les aéronautes qui le montaient ont dû marcher sept jours avant de rencontrer un bureau de télégraphe qui leur permit de donner de leurs nouvelles.

Il ne faudrait pas conclure de tout cela que le Canada est un pays sauvage, un désert inhabité. La superficie du Dominion est si grande qu'elle comprend, tout à la fois, d'immenses étendues bien peuplées et bien cultivées et d'immenses régions, dans sa partie septentrionale, à peu près désertes.

Notre compatriote Leblanc, qui prenait part à cette épreuve, montant le ballon "Ile-de-France", a touché terre dans la province d'Ontario. Il a dû atterrir précipitamment pour se rendre en toute hâte au meeting d'aviation de Belmont Park, car il fait partie de l'équipe française qui doit concourir pour le trophée Gordon-Bennett, ravi l'an dernier à Reims par l'aviateur américain Glen Curtiss.

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eighth of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

LIGNE ALLAN

SERVICE DIRECT LE
HAVRE - MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à
partir de fr. 225

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

RENSEIGNEZ-VOUS

SUR LE CANADA

POUR DEUX FRANCS

Notre Almanach des journaux
du Canada est un volume 8vo, de
304 pages, relié, et vendu à \$3.00
(15 francs).

Outre des informations complètes
sur toutes les publications du
Canada, ce livre contient de nom-
breuses cartes géographiques, les
noms des principaux manufactu-
riers, la population de toutes les
provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison nous
enverrons cette publication franc-
de-port sur réception de deux francs
(timbres ou mandat-poste).

Le nombre est limité.—Ecrivez de
suite.

AGENCE DE PUBLICITE
DESBARATS

42, CARRE VICTORIA
Montréal, Canada.

ALLAN LINE

Service direct:

HAVRE-MONTREAL

Et vice versa.

Forfaits établis et con-
naissances directs dé-
livrés au départ de
NANTES pour le Ca-
nada et les principales
villes des États-Unis.

A. DEMOUY

AGENT A NANTES

54, QUAI DE LA FOSSE

Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital payé	-- - - - -	2,500,000.00
Fonds de réserve	- - - - -	2,300,000.00
Total de l'Actif, plus de	- - - - -	23,000,000.00

DIRECTEURS :

HON. J. D. ROLLAND, C.L., Président.

ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M. P., Vice-Président.

J. A. VAILLANCOURT, Ecr. A. TURCOTTE, Ecr. E. H. LEMAY, Ecr.

J. M. WILSON, Ecr. HON. F. L. BEIQUÉ, C.R.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général. F. G. LEDUC, Gérant.

O. E. DORAIS, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 14 BUREAUX DE QUARTIER.

21 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana, Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des pents qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du spécial des encaissements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin change.